

Prospectus officiel
Royale *2010* Royal

Au St Clair Centre for the Arts, 201 Riverside Drive, Windsor, Ontario, Canada
du 28 au 30 mai 2010
organisé par le Essex Stamp Club et le Kent County Stamp Club

Règlements relatifs à l'inscription des collections au concours

Veillez adresser toute correspondance au: President du Concours,
Paul V. McDonell, 76 Wiltshire Drive, Chatham, ON N7L 2N5, Canada
(519) 354-1845 E-mail pvmcdonell@sympatico.ca

1. Critères d'admissibilité

* Cette exposition nationale est ouverte à tous les collectionneurs individuels qui satisfont aux critères stipulés dans le présent prospectus. La totalité de la collection exposée doit être la propriété de bonne foi du ou des exposants. Si une collection a été achetée en tant qu'unité l'exposant doit l'avoir acquise depuis au moins deux ans, l'avoir révisée en profondeur et l'avoir préparée. La demande d'inscription est considérée comme une déclaration implicite de l'exposant à cet égard.

2. Renseignements sur la classification des collections

* Nationale pour adultes (jugée selon les standards nationaux de La SRPC)

* Les classe nationale ADULTES visent les collections qui remplissent l'un des critères suivants:

- a) la collection a déjà reçu au moins une médaille d'argent lors d'une exposition locale ou régionale;
- b) la collection a été jugée suffisamment avancée pour être inscrite dans cette catégorie par le Comité d'exposition;
- c) la collection, bien que nouvelle, est proposée par un collectionneur qui a un dossier établi de participation à des expositions nationales;
- d) la collection est inscrite par un négociant.

* Classe Jeunesse (jugée selon les règlements des concours jeunesse de la FIP ou selon les standards nationaux de La SRPC).

* La classe Jeunesse vise les collections présentées par des personnes âgées de moins de 22 ans au premier janvier 2010.

* La date de naissance et l'âge de chaque exposant doivent être indiqués dans le formulaire officiel d'inscription, car des groupes d'âge seront établis pour faciliter le jugement. Pour qu'une collection soit jugée selon les standards nationaux, elle doit avoir déjà reçu au moins une médaille de bronze-argent lors d'une exposition locale ou régionale.

* Classe générale : les exposants peuvent inscrire plus d'une collection, y compris des collections d'une même classe. Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, le Comité d'exposition effectuera une sélection finale. Le processus de sélection sera juste et favoriser l'équilibre du contenu de l'exposition.

3. Inscription

* Chaque collection doit être inscrite dans la classe, la division et la sélection appropriée du formulaire officiel d'inscription. Le jury se réserve le droit de reclasser toute collection.

* Six (6) copies de la page titre et (5) copies de l'exposé, ainsi qu'une introduction ou une page de plan (le cas échéant) doivent accompagner chaque formulaire officiel d'inscription rempli (ces pages pourront être modifiées ultérieurement si désiré).

* Les collections ne seront acceptées que si les frais ont été entièrement payés au moment de la soumission du formulaire d'inscription (voir article 5).

* Veuillez libeler votre chèque à l'ordre du **Royal2010**.

* Les formulaire d'inscription devront parvenir au responsable avant le 16 avril 2010.

* L'accusé de réception du formulaire d'inscription ne signifie pas qu'une collection a été acceptée au concours à moins que cela ne soit clairement indiqué.

* Le Comité d'exposition se réserve le droit de refuse une collection, en tout ou en partie; sans avoir à justifier sa décision.

* Si une collection est rejetée ou le nombre de cadres réduit par le Comité de l'exposition, les frais (correspondants) seront remboursés.

* Les droit d'inscription seront retenus si une collection acceptée n'est pas livrée.

Classe générale	Classe Un cadre
a) Division postale	Classe Carte postales
b) Division des timbre-taxes	Classe Jeunesse (âge au 1er janvier 2010)
c) Division thématique	a) Collectionneurs de 12 ans et moins
d) Division paraphilatélique	b) Collectionneurs de 13 à 15 ans
e) Divisions des présentations	c) Collectionneurs de 16 à 18 ans
f) Division du courrier illustré (y compris la maximaphilie)	d) Collectionneurs de 19 à 21 ans
	Classe de littérature philatélique

*Philatélie traditionnelle; histoire postale; entiers postaux, aérophilatélie; astrophilatélie; études spéciales

4. Présentation des collections

* Les collections devront être présentées dans des cadres comprenant seize page (16) d'une grandeur maximale de 23 x 29 cm (9 x 11 po), placées en quatre rangées, de quatre pages (4 x 4).

* Les collections comprenant de grandes pages ou des pages de grandeur non standard pourraient être acceptées sous approbation préalable du Comité de l'exposition.

* Toutes les collections doivent être montées sur des pages blanche ou légèrement colorées.

* Les pages doivent être insérées dans des pochettes protectrices transparentes solides, de préférence fermées sur trois côtés, et numérotées au verso dans un ordre croissant qui

permettra au Comité de l'exposition de monter la collection correctement. Les collections non conformes risquent de ne pas être présentées ou jugées.

* Le nom de l'exposant ne doit pas apparaître au recto des pages, sauf sur des plis adressés inclus dans la collection.

* Les faux doivent être présentés comme tels dans le texte. Le défaut de se plier à cette exigence pourrait entraîner le déclassement de la collection.

* Chaque collection nationale devrait compter au moins deux (2) cadres et pas plus de dix (10) cadres.

* Les seules exceptions sont les collections de classe Ac à un cadre, qui seront jugées selon des critères particuliers.

* Le Comité de l'exposition se réserve le droit de réduire le nombre de cadres afin d'inclure un nombre maximal d'inscriptions qualifiées à l'exposition et de placer les collections selon le plan qu'il a dressé.

* Les collections de la classe Jeunesse doivent être exposées dans des cadres correspondant à ceux de la classe nationale. Chaque collection jeunesse comportera au moins un (1) cadre et pas plus de cinq (5). Tous les autres règlements sont identiques à ceux des expositions nationales.

5. Droits de inscription

* Collections nationaux adultes : (deux cadres ou plus) 16 \$ (canadiens) le cadre;

* Nationale adultes, classe un cadre 22 \$ (canadiens) l'inscription;

* Classe jeunesse 5 \$ (canadiens) le cadre;

* Classe de littérature philatélique 22 \$ (canadiens) l'inscription.

6. Livraison

* Les collections devront être expédiées (**expédition payée à l'avance**) au Brian Cutler c/o Community Living Windsor, 7025 Enterprise Way, Windsor, ON N8T 3N6; elles devront parvenir au Comité de l'exposition au plus tôt, le 20 mai et au plus tard, le 26 mai 2010, à moins que l'exposant ne prévoie les apporter lui-même au lieu de l'exposition. Le cas échéant, vous devez indiquer votre intention de livrer vos collections en main propre sur le formulaire d'inscription.

* Les collections livrées en main propre devront parvenir au Canadian Club Room, St. Clair Centre for the Arts entre midi et 20 heures, le jeudi 27 mai 2010; ou entre 7 heures et 9 heures le vendredi 28 mai 2010. Les exposants pourront prendre d'autres dispositions de livraison à condition que ces dernières aient été préalablement approuvées par le Comité de l'exposition. Les collections qui arriveront après 9 heures le 28 mai risquent de perdre leur place.

7. Retour

* L'exposition se terminera à 16 h le dimanche 30 mai 2010. Pour des raisons de sécurité, aucune collection ne pourra être démontée avant la fin de l'exposition tant que tous les visiteurs n'auront pas quitté l'aire d'exposition. (L'organisation du voyage devra être planifiée en conséquence).

* Les exposants ou leurs représentants autorisés pourraient devoir présenter une preuve d'identité pour le Comité d'exposition leur remettre leurs collections au Canadian Club Room, St. Clair Centre for the Arts après la clôture de l'exposition. Les collections qui ne

seront pas réclamées en personne seront retournées à leur propriétaire, à ses frais, le plus tôt possible après la clôture de l'exposition et de la façon indiquées par le propriétaire. Un paiement anticipé doit être inclus. Des frais supplémentaires de 5,00 \$ canadiens seront exigés pour l'expédition et l'emballage.

* Veuillez accorder un délai raisonnable pour le traitement de cet envoi avant de chercher à savoir où en sont les choses.

8. Assurance et sécurité

* Nous conseillons aux exposants, dans leur propre intérêt, de prendre les dispositions nécessaires en vue d'assurer leurs collections.

* Les collections présentées à l'exposition seront reçues, manipulées, exposées et retournées aux risques de leur propriétaire. Le Comité d'exposition assurera une sécurité raisonnable, mais ne sera pas tenu responsable des pertes ou des dommages.

9. Responsabilité en cas de dommages

* Des précautions raisonnables seront prises pour protéger les collections. Cependant, aucune responsabilité ne sera imputée à La Société royale de philatélie du Canada, au St. Clair Centre for the Arts, au stamp club d'Essex et Kent, aux membres du Comité d'exposition ou à leurs aides bénévoles ou employés pour toutes pertes ou tous dommages aux collections, encourus de quelque façon et pour quelque raison que ce soit.

10. Évaluation

* Un jury constitué d'au moins cinq (5) juges accrédités de la SRPC sera sélectionné par le coordonnateur des évaluations de La SRPC en consultation avec le président d'exposition. Les juges délibéreront et prendront leurs décisions à huis clos conformément aux règlements de La SRPC. Les collections seront jugées selon les standards nationaux et selon des critères particuliers pour les divisions un cadre, jeunesse, présentations et certaines autres divisions. Les décisions prises par le jury sont finales et sans appel.

11. Prix

* Les médailles nationales de La SRPC seront accordées selon cinq (5) niveaux dans les classes générale et du cadre : or, vermeil, argent, bronze-argent, bronze. Tous les prix seront accordés au mérite des collections jugées sans égard à la classe, à la division ou à la section.

* Aucune médaille ni aucun ruban ne seront décernés si les juges sont d'avis que une collection n'est pas à la hauteur, mais un certificat de participation sera accordé.

* Un Grand prix et un Grand prix de réserve seront décernés.

* Des prix de la Société et d'autres prix reconnus, notamment, APS, ATA, BNAPS et PHSC seront attribués à la discrétion du jury.

12. Pouvoir de décision

* Toutes questions concernant l'exposition, non visées par les règlements du présent prospectus officiel (autre que les décisions du jury) sera réglée à la discrétion unique et absolue du Comité d'exposition.